

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 10 Mai 2016

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	2
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS	2
III – INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV - AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UN NOUVEL EPCI À FISCALITÉ PROPRE.....	3
V - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITÉ DU GARD.....	4
VI - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RENDU PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR ALÈS AGGLOMÉRATION.....	4
VII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION VACANCES CITOYENNES	4
VIII - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCÈS AU SITE DU PONT DU GARD	5
QUESTIONS DIVERSES.....	5

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 10 Mai 2016 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - BERNARD Philippe -
- DATO Élisabeth – FRANCES Henri – JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MARTIN Laurence -
MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique –
PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre -
ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean - SORTAIS Virginie - TECCO Bernard -
THIBONNIER Nathalie -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme ASSENAT Marion (Procuration à
Mme PAUTARD Véronique) - Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme SORTAIS Virginie) –
Mme COULET Suzanne (Procuration à M. ROUX Philippe) – Mme FONTBONNE Céline (Procuration
à Mme ROUX Marie-Christine) - Mme GOGUILLON Nathalie (Procuration à Mme MARTIN Laurence)
– Mme HERVAS Sonia (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) - M. LASH Christian (Procuration à
M. BENEZET Jean-Charles) -

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme SORTAIS Virginie

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les Conseillers qui ont remis une procuration.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13/04/2016

Monsieur le Maire demande si les Conseillers ont des remarques à formuler à propos du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/04/2016.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 13/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. Le descriptif de la décision qui a été prise est le suivant :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2016-003	Mise à disposition, à titre payant, de matériel municipal (barrières taurines) auprès de l'association taurine Pyramid'Biou.	Montant de la prestation : 135 €

Monsieur le Maire précise que le montant de 135 € correspond au prêt de 45 barrières.

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

1. Commission Culture et Festivités (20/04/2016) – Cf. Annexe Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM et n'appelle aucune remarque.

2. Commission Jeunesse (28/04/2016) – Cf. Annexe Doc N°2

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM et déposé ce jour sur les tables.

III – INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire évoque le Comité des Maires exceptionnel qui s'est déroulé le Lundi 2 Mai et qui était consacré à la fusion.

Le Préfet a rendu un arrêté le 06/04/2016 portant projet de périmètre d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Alès Agglomération et des Communautés de Communes de Vivre en Cévennes et du pays Grand'Combien avec extension aux communes d'Aujac, Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas. Les communes disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet de périmètre du nouvel EPCI. A défaut de délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, l'avis de la commune sera réputé favorable.

En ce qui concerne le nombre d'élus, la loi impose un nombre de 103 avec une possibilité de majoration à 113, alors qu'il avait été question de 110 majoré à 135.

Les Maires ayant fait état d'un manque de dialogue entre l'Agglo et les communes, il a été proposé un découpage d'Alès Agglomération en 5 zones distinctes afin de pouvoir organiser des réunions d'information à destination des élus et cette proposition a été retenue.

Enfin, une charte d'adhésion à Alès Agglomération sera mise en place entre l'EPCI et chaque commune.

IV - AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UN NOUVEL EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Monsieur le Maire indique que l'arrêté préfectoral N° 20160604-B1-001, en date du 6 avril 2016, prononçant le périmètre du nouvel EPCI, nécessite l'accord de la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre, représentant au moins la moitié de la population totale de ceux-ci, y compris le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord, l'arrêté de périmètre ne pourra être pris qu'après avoir recueilli l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Pour les mêmes raisons qui avaient été évoquées lors de conseils précédents, par rapport à la gouvernance, le calendrier et les éléments financiers, Monsieur le Maire invite les Conseillers à donner un avis défavorable à ce projet.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à donner un avis défavorable au projet de périmètre du nouvel EPCI.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable au projet de périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre.

V - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD

Monsieur le Maire expose que le Préfet a également notifié à la commune, par arrêté préfectoral N°20160404-B1-001, en date du 6 avril 2016, le projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) avec l'intégration des communes de Nîmes et d'Uzès.

Il précise que les conditions d'adoption du nouveau périmètre sont les mêmes que celles exposées précédemment.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à donner un avis favorable à la modification de périmètre du SMEG.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la modification du périmètre du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.

VI - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RENDU PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR ALÈS AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe (Loi du 7/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose la présentation du rapport de La Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui a été adressé au Président de la Communauté d'Alès Agglomération et présenté au Conseil communautaire du 10/03/2016.

Il énumère les recommandations qui ont été émises par la CRC. Ce document doit être soumis au Conseil Municipal qui doit prendre acte, par délibération, de sa présentation effective. Il évoque aussi les réponses du Président de l'Agglo par rapport à ces recommandations.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives rendu par la Chambre Régionale des Comptes.

VII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION VACANCES CITOYENNES

Monsieur le Maire expose que la nouvelle action "Vacances citoyennes" (Cf. Annexe – Doc N°3) s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville et s'avère éligible au nouveau contrat de Ville.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 4 500 €. Son financement pourrait être assuré à hauteur de 2 500 € dans le cadre du contrat de Ville (500 € par le Conseil Départemental, 2 000 € par Alès Agglomération). Le solde, soit 2 000 €, serait pris en charge par la commune.

Il est proposé au Conseil de solliciter auprès des services d'Alès Agglomération l'aide financière pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau contrat de Ville.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter auprès d'Alès Agglomération l'aide financière pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, pour l'opération "Vacances citoyennes"

VIII - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCÈS AU SITE DU PONT DU GARD

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Christol Lez Alès avait passé une convention de partenariat avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Pont du Gard en date du 04/06/2013.

Celle-ci devant prendre fin le 14/06/2016, l'EPCC du Pont du Gard propose à la commune un renouvellement pour 2016, avec une reconduction tacite annuelle dans la limite de deux reconductions. En contrepartie, la commune s'engage à assurer la promotion du site du Pont du Gard et de ses activités, sur son territoire, via ses outils de communication.

Cette convention (**Cf. Annexe – Doc N°4**), qui prendra effet au 15 juin 2016, a pour but de faire bénéficier aux Saint Christolens de la gratuité totale d'accès au site du Pont du Gard et de conditions préférentielles en billetterie pour les grands événements organisés par l'organisme gestionnaire.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'EPCC du Pont du Gard.

QUESTIONS DIVERSES

1. Agenda

Monsieur le Maire rappelle les événements suivants :

- 11/05/2016 – 15H30 : Cérémonie de remise de récompenses dans le cadre de la Prévention Routière.
- 11/05/2016 – 19H00 : Réunion publique consacrée à la présentation du Budget 2016.
- 14/06/2016 – 20H30 : Conseil Municipal.

2. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Il est question des disponibilités de l'intervenant judo Saint Christolen qui avait proposé ses services dans le cadre des NAP.

3. Fermeture de classe à l'école maternelle Joliot Curie

Une entrevue a eu lieu entre les parents d'élève et l'Inspecteur d'Académie au sujet de la fermeture de classe à l'école Maternelle Joliot Curie. L'effectif de 127 élèves qui aurait été annoncé lors de cette rencontre pourrait laisser espérer que la fermeture soit évitée.

4. Présence d'une antenne sur un immeuble et Usine de traitement de déchets de Salindres

Ces deux points sont soulevés une nouvelle fois.

5. Porche de l'entrée de la Mairie

L'Adjoint aux Travaux a été alerté au sujet de l'état du porche à l'entrée de la Mairie qui demanderait à être nettoyé en raison de la présence de toiles d'araignées et du crépi qui est quelque peu abîmé.

Des instructions ont été données pour que le travail soit réalisé.

6. 80 ans du Front Populaire

Un membre du Conseil Municipal souhaite saluer les 80 ans du Front Populaire qui avait remporté les élections en France (3 Mai 1936). Il rappelle que celui-ci est à l'origine des avancées sociales en France avec notamment l'instauration des congés payés.

Monsieur le Maire souhaite répondre à ces différentes remarques.

- ✓ **En ce qui concerne l'intervenant judo**, les informations qui avaient été communiquées au début de l'année scolaire ne sont pas les mêmes.
- ✓ **Pour ce qui est de la fermeture de classe**, Monsieur le Maire indique que ce n'est pas une délégation de parents d'élèves qui a rencontré le DASEN (Directeur Académique de l'Éducation Nationale) mais un représentant de l'APE (Association de Parents d'Elèves), 3 élus et 1 Conseiller Départemental qui ont fait valoir le nouvel effectif. Malheureusement, il n'y a pas de possibilité de valider une ouverture de classe car cela nécessite la réunion d'un Comité Technique. Celui-ci peut se réunir exceptionnellement en juin mais souvent cela se passe en septembre.
- ✓ **L'usine de traitement de déchets de Salindres** : le taux de valorisation des déchets pour l'année 2014 est de 43% (compost, ferraille, polymères, ...).
- ✓ **Tournée des camions poubelle** : L'Agglo s'est dotée de 15 camions poubelles neufs et la réalisation d'un diagnostic est prévu pour les tournées d'enlèvement des déchets, en 2016.

7. Vestiaire du stade du Rouret

La maquette du vestiaire a été présentée sur le bulletin municipal.

Le projet de construction du vestiaire sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission des sports. Les clubs utilisateurs ont été rencontrés, ce qui a permis de faire évoluer le projet.

1. Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Des excuses sont adressées aux Conseillers concernés au sujet du changement de date pour la réunion du Comité de Pilotage du PLU, en raison du voyage des Aînés.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21H30.
La prochaine séance aura lieu le Mardi 14 Juin 2016 à 20H30.**
